RCS : NARBONNE
Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00174
Numéro SIREN : 810 725 655
Nom ou dénomination : ABLB

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2017 sous le numéro de dépôt 2069

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NARBONNE

40 bd Général de Gaulle - CS 40801 - 11785 Narbonne Cx
04.68.32.01.76 - www.greffe-tc-narbonne.fr
rcs@greffe-tc-narbonne.fr
judiciaire@greffe-tc-narbonne.fr

ABLB

24 TRAVERSE DE BELLEVUE
11560 Fleury

V/REF :
N/REF : 2015 B 174 / 2017-B-2069

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NARBONNE certifie qu'il a reçu le 18/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 08/07/2017

Concernant la société

ABLB
Société par actions simplifiée
24 Traverse de Bellevue
11560 Saint-Pierre-la-Mer

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2069 le 08/08/2017

R.C.S. NARBONNE 810 725 655 (2015 B 174)

Fait à NARBONNE le 08/08/2017,

LE GREFFIER, MAITRE SOPHIE HEURLEY

Maître Sophie HEURLEY, Greffier



cerfa

N° 11084* 18

Formulaire obligatoire

(art.223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD
2017

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	07/04/15	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sas ABLB CHEZ MR BALSAN OLIVIER 24 TRAVERSE DE BELLEVUE 11560 SAINT PIERRE LA MER	
SIRET 8 1 0 7 2 5 6 5 5 0 0 0 1 5	Mél : benjamin@ablb.eu
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux de peinture et vitrerie — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %* : 4 923 | Déficit

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19 % | Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CONSEIL ENTREPRISE 437 Rue des Apothicaires Parc Euromédecine Buroplus II CS84368 34196 MONTPELLIER ***Tél :*** 0467410311	***Tél :***
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 17/05/17 Lieu : FLEURY D'AUDE
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT BALSAN OLIVIER
Tél :	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Copyright Groupe ISA 2017 ISACOMPTA

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2017

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	**a**		payées par un établissement chargé du service des titres	**b**	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					**c**	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					**d**	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					**e**	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					**i**	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					**j**	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	***2***	***3***	***4***	***5***	***6***	***7***	***8***

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	32 134	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Copyright Groupe ISA 2017 ISACOMPTA

cerfa N° 10956*19
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

1 **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise Sas ABLB — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise CHEZ MR BALSAN OLIVIER 24 TRAVERSE D 11560 SAINT PIERRE LA MER

Numéro SIRET* 81072565500015

Durée de l'exercice en nombre de mois * 21 Durée de l'exercice précédent* ____

Exercice N clos le 31/12/2016

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014	1 290	016 290	1 000
	Immobilisations corporelles*		028	10 858	030 4 465	6 393
	Immobilisations financières* (1)		040	860	042	860
	Total I (5)		044	13 008	048 4 755	8 253
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	53 538	052	53 538
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 734	070	12 734
		Autres* (3)	072	13 923	074	13 923
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	25 279	086	25 279
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	105 473	098	105 473
	Total général (I + II)		110	118 482	112 4 755	113 727

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	3 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	4 223
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	7 223
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	79 764
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 9 306)	172	26 739
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	106 503
	Total général (I + II + III)	180	113 727

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	13 008
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10957*19 ② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B-SD 2017**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ABLB — Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le 31/12/2016 (1)

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	
	Production vendue : biens	dont export et livraisons intracommunautaires : 209		214	
	Production vendue : services *	215		218	619 672
		217			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	44 256
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	663 928
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	141 185
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	-9 282
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)			242	470 180
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 853)			244	1 720
	Rémunérations du personnel*			250	34 154
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 860
	Dotations aux amortissements*			254	4 755
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	658 572
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 355
	Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	394
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	738
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	4 223

B- RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 223	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	738	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	394	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)* 986 ; ZFU -TE *(44. octies et octies A)* 987				342
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)* 981 ; JEI *(44. sexies A)* 989				
	ZRD *(44 terdecies)* 127 ; ZRR *(44. quindecies)* 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)* 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE *(art 44. undecies)* 990				
	Dont divers : ZFA *(44 quaterdecies)* 345 ; Investissements outre-mer 344				350
	Dont divers : Créance due au report en arrière du déficit 346				
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*) 655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	4 923	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	4 923	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Sas ABLB — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412 : 1 290	414	416 : 1 290	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442 : 950	444	446 : 950	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462 : 9 908	464	466 : 9 908	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482 : 860	484	486 : 860	
TOTAL		490	492 : 13 008	494	496 : 13 008	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502 : 290	504	506 : 290
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532 : 173	534	536 : 173
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552 : 4 293	554	556 : 4 293
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 : 4 755	574	576 : 4 755

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 % , 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ABLB

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	106 384
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	108 956
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

cerfa N° 11483*18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

5

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : Sas ABLB — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 07/04/2015 et clos le : 31/12/2016 — Durée en nombre de mois : 21

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	619 672
Production stockée	111	44 256
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	663 928

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variations de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	141 185
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	-9 282
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	444 426
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	13 115
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs…), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	589 444

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	74 483

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	74 483

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	383 530
Période de référence	024	07/04/2015
	160	31/12/2016
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° 11622*17

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) 6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F-SD 2017

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET 8 1 0 7 2 5 6 5 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas ABLB

ADRESSE (voie) CHEZ MR BALSAN OLIVIER 24 TRAVERSE DE BELLEVUE

CODE POSTAL 11560 VILLE SAINT PIERRE LA MER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** M. Nom patronymique BALSAN Prénom(s) OLIVIER

Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 150,00

Naissance : Date 09/01/1959 N° Département 05 Commune GAP Pays France

Adresse : N° 24 Voie TRAVERSE DE BELLEVUE

Code Postal 11560 Commune FLEURY Pays France

Titre **(2)** M. Nom patronymique LEDEYNI BREYTON Prénom(s) BENJAMIN

Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 150,00

Naissance : Date 01/07/1991 N° Département 94 Commune NOGENT-SUR-MARNE Pays France

Adresse : N° 12 Voie RUE DU SOU

Code Postal 11100 Commune NARBONNE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

N° 11623*17

DGFiP N° 2033-G-SD 2017

cerfa Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

X Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 81072565500015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas ABLB

ADRESSE (voie) CHEZ MR BALSAN OLIVIER 24 TRAVERSE DE BELLEVUE

CODE POSTAL 11560 VILLE SAINT PIERRE LA MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sas ABLB
Numéro siret 81072565500015

Exercice du 07/04/2015 au 31/12/2016

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne 330)	
Amendes et pénalités	394
TOTAL	394

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne 350)	
CICE	432
TOTAL	432

Copyright Groupe ISA 2017 ISACOMPTA

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 8 Juillet 2017

Le *8 juillet* à 11h30 les actionnaires de la société ABLB associés, société par actions simplifiée au capital de 3000 euros, dont le siège social est situé 24 traverse de Bellevue 11560 Saint Pierre la Mer, immatriculée au RCS de Narbonne, sous le numéro 810725655, se sont réunis à Saint Pierre, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 5 juin 2017.
Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par BALSAN Olivier, président de la société.
M. Ledenyi-Breyton Benjamin est désigné comme secrétaire de la séance.
Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que *2* actionnaires, représentant 300 actions sur les *300* actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016;
- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.
La discussion est ouverte : Les Chiffres attendus doivent être correctes. L'activité était bonne, impacté négativement par quelques déboires sur un gros chantier.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution
L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le *31 decembre 2016,* et lui donne quitus de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*
Deuxième résolution
L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :
En conséquence, les *bénéfices* de l'exercice, qui se montent à *4223* euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».
Cette résolution est adoptée à *l'unanimité.*

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité.*

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 21 des statuts, par le président et le directeur financier pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

Le Président
M. BALSAN Olivier

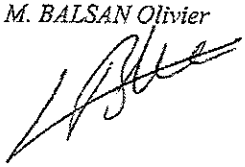

Le secrétaire et Directeur financier
M. LEDENYI-BREYTON Benjamin

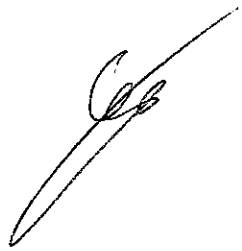

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES
La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

[X] par son représentant légal (Qualité et identité) Directeur, Benjamin Ledenez-Drayton

[ ] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: .....
prénom: .....
adresse ou dénomination: .....
.....
adresse du siège: .....
.....
numéro unique d'identification- (Siren): .....

Signature